

DECISION DU PRESIDENT.CA 087-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'acceptation d'un don   l'Universit  d'Angers (Laboratoire MITOVASC)

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'acceptation du don de l'Association pour la Recherche en Endocrinologie et D veloppement de l'Adulte et de l'Enfant (REDAE).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 9 juillet 2019

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier H. SMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **16 juillet 2019**

REDAE
CHU Angers
4 rue Larrey
49333 Angers Cedex 09

Angers, le 08/07/2019

En ma qualité de trésorier de REDAE (association pour la Recherche en Endocrinologie et Développement de l'Adulte et de l'Enfant), je déclare faire un don de 1670,00€ pour une étude effectuée au sein du laboratoire MitoVasc (UMR CNRS 6015-INSERM U1083) dirigé par le Dr Daniel HENRION, sur :

« Etude de l'effet des perturbateurs endocriniens sur l'activité des récepteurs couplés aux protéines G impliqués dans les grandes fonctions endocriniennes », menée par le Dr Mathilde Munier.

Ce don est destiné au financement de fonctionnement (gratification d'étudiant incluse) d'activités de recherche conformes aux statuts de l'association REDEAE dont le siège social est situé à l'adresse de l'association.

Angers, le 08/07/2019

Pr Patrice RODIEN



Payez contre ce chèque

1670 €
Non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

A *Assoc. R.E.D.A.E.*

10 00074
20/05/15
Payable en France
ANGERS MAINE

ASSOC. R.E.D.A.E.
CHU ANGERS
4 RUE LARREY
49903 ANGERS CEDEX 9

Tel : 09.69.396.396 (Appel non surtaxe)
N° de compte 96371494976
8205174
N° du chèque

à rédiger
exclusivement
en euros



€ 1670,00

Fait à *Angers*
Le *08/07/2019*

Signature *[Signature]*
(19)

